

Campagne de distribution de comprimés d'iode à Fontaine

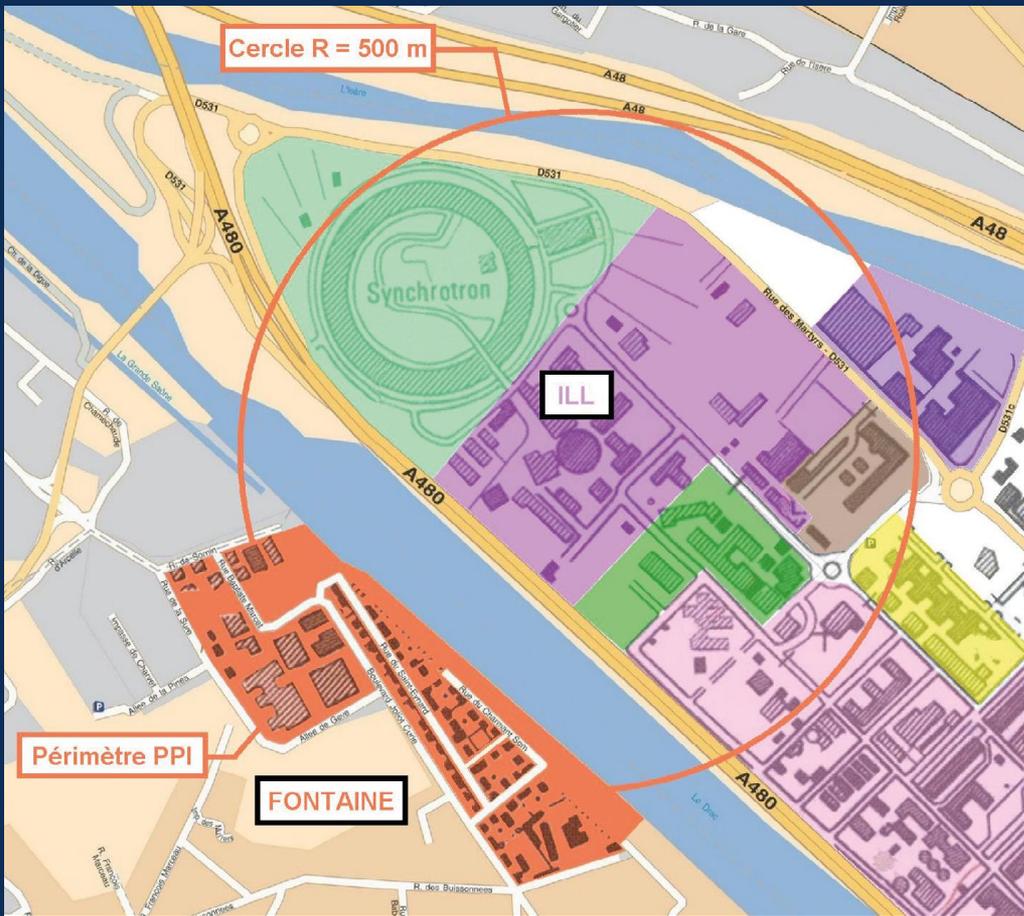
Fontaine, 17 octobre 2023

L'Institut Laue-Langevin



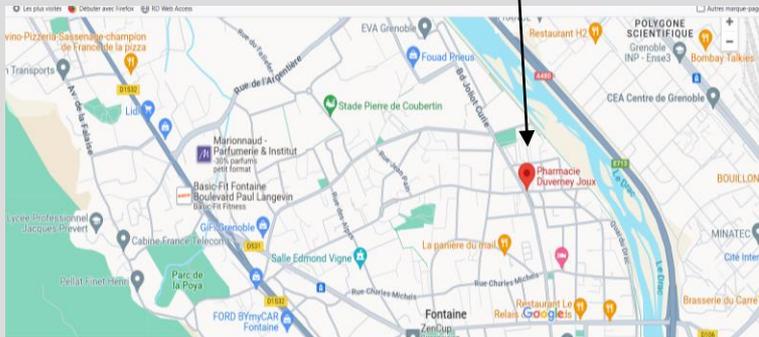
THE EUROPEAN NEUTRON SOURCE

Périmètre PPI (rayon de 500m)



Campagne de distribution des comprimés d'iode 2023

- Invitation réunion publique par courrier et distribution : début octobre 2023
- Réunion d'information : 17 octobre 2023
- Dès la réception du courrier, les habitants de la zone PPI peuvent se rendre à la pharmacie **DUVERNEY JOUX** avec leur bon de retrait et **un justificatif de domicile**



Bon de retrait des comprimés d'iode

Pharmacie DUVERNEY JOUX ☎ 04 76 27 08 35
 24 rue Jean Pain - 38600 FONTAINE

BON DE RETRAIT (à remettre à votre pharmacien)

<p style="text-align: center; font-weight: bold; font-size: small;">A REMPLIR PAR LE PHARMACIEN</p> <p>Commune de résidence <input style="width: 80%;" type="text" value="Fontaine"/></p> <p style="text-align: center; font-size: x-small;">personnes boîtes remises</p> <p>Foyer (particuliers) <input style="width: 80%;" type="text"/></p> <p>Entreprise, collectivité ou association... <input style="width: 80%;" type="text"/></p> <p style="text-align: center; font-size: x-small;">Cachet du pharmacien indispensable</p>	<p style="text-align: center;">Bénéficiaire</p> <p>Nom Prénom Adresse</p> <hr style="border: 0; border-top: 1px solid #ccc; margin-top: 20px;"/> <p style="text-align: center; font-size: x-small;">Distribution de comprimés d'iode autour du Réacteur de recherche de l'Institut Laue-Langevin</p>
--	--

71, Av. des Martyrs – BP 156 – 38042 Grenoble Cedex 9 – France – tel: +33 (0)4 76 20 71 11 – fax: +33 (0)4 76 48 39 06
www.ill.fr – Siret 779 555 887 00016. NAF 731 Z. RCS Grenoble 79 555 887

- Se munir du bon de retrait,
- Remplir la case bénéficiaire (nom, prénom, adresse),
- Indiquer au pharmacien le nombre de personnes concernées (foyer ou entreprise) et le nombre d'enfants,
- Présenter un **justificatif de domicile**,
- **Éventuellement, ramener les comprimés en fin de validité.**

Ne prendre les comprimés d'iode que sur demande de la préfecture

En cas d'alerte,

**premier réflexe :
se mettre à
l'abri**



Le Préfet pourra ensuite
vous demander :

**1. de prendre de
l'iode**



2. d'évacuer



En cas d'accident,

**vous serez alertés
et informés**



1. Par des sirènes fixes.



Elles diffuseront
trois signaux sonores
prolongés et modulés,
de 1 minute et
41 secondes chacun
et séparés d'un intervalle de 5 secondes.

**2. Par des
véhicules
d'alerte.**



» Laissez libre
le réseau
téléphonique
pour les
urgences.

3. Par la radio.

Branchez votre radio
sur France Bleu Isère
98.2 FM et 102.8 FM.

Cette radio diffuse
des informations sur la nature du risque,
l'évolution de la situation et les consignes
à respecter.



**4. Par la
télévision.**

France 3 Rhône-Alpes
Auvergne.



» En fin d'alerte, vous serez alertés
par un signal sonore de 30 secondes,
par les sirènes fixes, les véhicules
et les médias.